

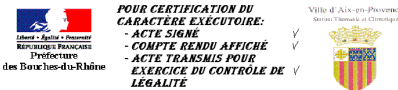


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-297**

Séance publique du

14 octobre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1226266-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : OPERATION D'AMENAGEMENT SAINT EUTROPE - COMPTE RENDU FINANCIER
ANNUEL 2021.**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
URBANISME

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : OPERATION D'AMENAGEMENT SAINT EUTROPE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2021.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2013-344 du 8 juillet 2013, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » s'est vue confier l'aménagement du quartier de St Eutrope ; le contrat de concession d'aménagement de celui-ci a été signé le 19 juillet 2013.

Validé par délibération n° DL.2016-346 du 18 juillet 2016, l'avenant n° 1 à ce contrat de concession, signé le 6 août 2016, a acté l'élargissement du périmètre de l'opération et, corrélativement, la réalisation et le préfinancement par la Ville d'études complémentaires, ainsi que la prolongation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2024.

Enfin, par délibération n° DL.2018-560 du 17 décembre 2018, en raison de l'indisponibilité des terrains des trois immeubles de Pays d'Aix Habitat Métropole de la Cité Saint Eutrope avant 2023, ainsi que des terrains d'emprise de l'usine de potabilisation des eaux de la Ville et des bassins avant 2022-2023, l'avenant n° 2 a été approuvé puis signé le 21 janvier 2019 en vue de la prolongation de la durée de l'opération de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Conformément au contrat de concession d'aménagement du quartier de St Eutrope susvisé et à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la SPLA a communiqué à la Ville le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2021 approuvé par le Conseil d'Administration de la SPLA le 19 avril 2022 dont la note de conjoncture et bilan financier sont joints en annexe.

En fin d'année 2020, la REPA a confirmé que l'emprise du terrain du bassin d'eau brute de l'usine St Eutrope pourrait être libérée, dans un temps nécessaire, à la réalisation d'un nouveau bassin d'eau brute chemin d'Aubère et d'une conduite d'alimentation entre les deux sites.

Suite à l'élaboration d'un cahier des charges rédigé en accord avec la REPA, le bureau d'études SEGIC a été retenu en septembre 2021 afin de valider la faisabilité du schéma d'aménagement de 2020 et d'un parc urbain sur les bassins d'eau traitée.

Ainsi, le bilan prévisionnel établi à la fin de l'année 2021 fait ressortir pour l'ensemble de l'opération :

- En dépenses, un total de 17 098 160 € HT
 - En recettes, un total de 17 732 762 € HT
- sans évolution par rapport au précédent CRFA.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Financier Annuel relatif à l'opération St Eutrope, pour l'année 2021, joint en annexe,

DL.2022-297 - OPERATION D'AMENAGEMENT SAINT EUTROPE - COMPTE RENDU
FINANCIER ANNUEL 2021.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 9
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

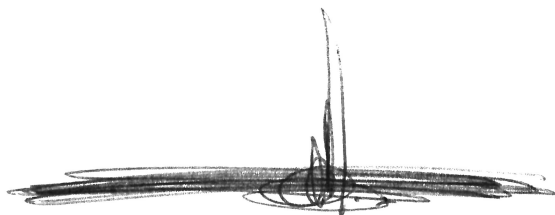
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00